

Projet de règlement n° 63 / 2023 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'agrandir la zone RES-4159 à même une partie de la zone COL-4162, située au sud-est du boulevard Sainte-Madeleine

2° La date où, sous l'autorité du deuxième alinéa de l'article 137.13 de cette Loi, la Commission municipale du Québec donne un avis attestant qu'il est conforme au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme, le cas échéant.

Y. T.

Édicté à la séance du Conseil du 6 juin 2023.

M. Daniel Cournoyer,
maire suppléant

M^e Yolaine Tremblay, greffière